

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 77 (1948)

Heft: 8

Rubrik: Une leçon d'éducation civique par le Père Girard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une leçon d'éducation civique par le Père Girard

Fribourg, ville du canton du même nom et sa capitale

Fribourg compte un grand nombre de familles qui, toutes, ont leur nom particulier et font leur ménage à part. Sous ce rapport, elles sont toutes séparées et, cependant, elles sont toutes réunies par les services qu'elles se rendent mutuellement.

La plupart des gens travaillent dans l'industrie ou le commerce. Les uns sont occupés à bâtir, réparer et meubler nos maisons ; d'autres à nous fournir ce qu'il nous faut pour nous vêtir de la tête aux pieds ; d'autres encore à pourvoir notre table du nécessaire ou à venir au-devant de mille autres besoins. Nous avons aussi des médecins pour nous soigner, des maîtres pour nous instruire et des ecclésiastiques pour nous enseigner la religion. Nous sommes donc tous liés par des services mutuels, et l'on peut dire que, dans la règle, chacun donne et que chacun reçoit.

Vous ne donnez rien encore, parce que vous n'êtes qu'un enfant ; mais en attendant que l'âge vienne, calculez souvent combien de personnes travaillent pour vous. Ce calcul vous étonnera, et vous vous y perdrez.

Il y a encore sur la terre des familles qui errent solitairement dans quelques contrées désertes. On les appelle des **sauvages**. Les sauvages manquent de beaucoup de choses, et vous avez bien des grâces à rendre au ciel, de ce qu'il vous a fait naître dans la **société**, c'est-à-dire au milieu de familles qui se tiennent compagnie et qui s'aident mutuellement en toutes choses.

Dès que plusieurs familles vivent en société, il leur faut des **lois** pour régler leur conduite au profit de toutes. Il leur faut aussi des **magistrats**, n'importe le nombre et le nom. La loi ordonne ce que chacun doit faire ou éviter pour le bien public. Les magistrats exécutent la loi et font pour tous ce que tous ne peuvent pas faire. Tous les autres sont obligés de se soumettre afin qu'il y ait paix, ordre et bien-être dans la société. N'y a-t-il pas un père et une mère dans chaque famille, et comment irait le ménage si les enfants et les domestiques n'obéissaient pas ? Tout serait bientôt en désordre, en guerre et en décadence.

Les habitants de Fribourg forment ensemble un grand ménage, et c'est le Conseil communal qui y tient la place de père et mère. Comme

le ménage est fort étendu et qu'il y a une infinité de besoin divers, ce Conseil a diverses commissions pour l'aider dans ses fonctions, divers employés et des ouvriers de tout genre qui sont à son service ou, pour mieux dire, au service du public fribourgeois. En parcourant la ville, vous avez dû remarquer l'étendue et les détails de notre grand ménage ; mais il faut le regarder de plus près et dans son ensemble, afin que vous sachiez combien il est utile à tous et quelle part vous y avez.

Les parents ne peuvent pas enseigner convenablement leurs enfants. Les maîtres particuliers coûteraient trop, s'ils pouvaient suffire. Il faut donc des écoles publiques, et il en existe beaucoup dans notre ville. C'est le Conseil communal qui s'en occupe à l'aide de la Commission des écoles. Tout est fourni sans que les écoliers en aient le moindre souci. Comment cela irait-il sans les écoles publiques ?

Les parents nourrissent leurs enfants à leur table, et la plupart à la sueur de leur front. Cependant, il faut que l'autorité locale vienne à leur secours, et elle le fait beaucoup plus que vous ne pensez. Rappelez-vous le marché couvert, le marché au poisson, les marchés aux légumes, les abattoirs, le séchoir communal, le contrôle des denrées alimentaires ; pendant le temps de guerre, le bureau de ravitaillement. Tout cela est organisé par l'autorité locale afin que les habitants trouvent les vivres sous la main et puissent acheter de bonne qualité et à bon prix.

Il faut de l'eau dans nos ménages pour boire, pour cuire, pour laver. Il en faut beaucoup et toujours, et nous aimons à l'avoir tout près de nous. Pour parer à ce pressant besoin, l'autorité publique a établi autrefois des fontaines partout et, plus tard, le grand réservoir du Guintzet qui distribue l'eau de la Sarine à travers toute la ville. Nous n'avons qu'à puiser, à ouvrir un robinet, car vraiment l'eau nous vient en dormant. Cherchez le réservoir et les fontaines sur le plan. Celles-ci y sont indiquées par un petit rond. Souvenez-vous en même temps des ornements qui se trouvent sur la plupart.

Les sources ne sont pas aux fontaines mêmes. Elles sont plus loin, et il faut conduire l'eau par des tuyaux. Il y a quelques sources qui sortent du roc dans l'enceinte même de la ville. Elles sont le long de la Grand-Fontaine, au-dessous de Montorge et derrière le couvent des Cordeliers. La plupart sont hors de la ville et même à quelque distance, il y en a au delà des Bonnes-Fontaines, à l'extérieur de la Porte de Morat et ailleurs encore.

Les conduites d'eau courent sous les pavés des rues ; elles exigent des dépenses continuelles de la part de l'autorité locale.

Il en est de même des pavés, du goudron et de l'asphalte qui couvrent les rues. Sans eux, nous vivrions le plus souvent dans la boue. Le pavé se dégrade continuellement par les voitures chargées, par l'eau qui le mine et surtout par le gel qui le soulève. Les particuliers ne s'en inquiètent pas. C'est le souci du Conseil communal qui veille pour tous.

La propreté et la salubrité d'une ville demandent bien des précautions et des dépenses, dont l'autorité locale décharge les particuliers qui, le plus souvent, jouissent à la manière des enfants.

Une ville est exposée à beaucoup d'incendies. L'autorité publique a donc beaucoup de mesures à prendre au nom et au profit de tous les habitants. Chez nous, le Conseil communal fait surveiller la construction des maisons, des cheminées, des fours. Il fait inspecter ces objets à certaines époques et il y a des ramoneurs responsables. Pour le cas d'incendie, il y a, en divers quartiers de la ville, des dépôts de pompes à feu et d'échelles. Cherchez où ils sont et tâchez de les voir. Chaque pompe a ses pompiers attirés avec un commandant ; ils s'exercent à jour nommé.

Au premier signal d'alarme, les pompiers amènent leur pompe sur le lieu de l'incendie. Le signal se donne par le téléphone et pour un sinistre plus important, au moyen des sirènes qui, durant le temps de guerre, avertissaient la population du passage des avions étrangers sur le territoire de Fribourg.

Si l'incendie a lieu à la campagne, nous allons, en bons Fribourgeois, au secours de nos frères de la campagne, qui nous procurent le pain et tant d'autres choses qui ne viennent pas sur nos pavés et nos toits.

Le Conseil communal pourvoit aussi à l'éclairage de la ville pour la sûreté et la commodité publiques. Des lampes nombreuses distribuent la lumière dans les rues, au milieu des places et sur les ponts.

Dans une ville il y a beaucoup d'orphelins parce qu'il y a beaucoup de familles, et que la mort, pour frapper les parents, n'attend pas toujours que les enfants soient élevés. Il faut donc des personnes charitables pour remplacer les morts, et c'est le Conseil communal qui doit y pourvoir. Priez Dieu que vous n'ayez pas besoin de ce service, et soyez bons envers les enfants qui sont moins heureux que vous.

Dans les villes il y a aussi beaucoup de pauvres. Quelques-uns le sont devenus par leur faute, et le plus grand nombre par accident. Quoi qu'il en soit, ne détournez pas d'eux vos regards, car ils sont vos frères. Mettez plutôt votre petite offrande dans le plateau que l'on fait passer pour eux dans nos églises.

Ne passez point devant les hôpitaux avec indifférence, mais bénissez ceux qui les ont fondés et ceux qui les administrent. Au besoin, ils s'ouvriront pour vous. En attendant, ils reçoivent de pauvres malades, et vous devez être satisfaits de savoir que vos semblables y reçoivent du secours des mains de la charité.

Enfin, dans une ville il se glisse des gens sans aveu pour voler. Il s'y commet aussi des désordres dans les maisons, dans les auberges et dans les rues, qui troublent la décence et la paix. Pour la sûreté de chacun et le bon ordre, le Conseil communal a sous lui le directeur et les agents de la police, chargés de la surveillance, tandis que les citoyens s'en vont sans

inquiétude à leurs affaires particulières, tout comme vous allez sans soucis à vos petites occupations et à vos jeux.

Il faut pourtant sortir quelquefois de votre insouciance et réfléchir à ce que la société fait pour vous. Dans la maison paternelle, vous recevez des soins qui doivent toucher votre cœur. Mais ce n'est pas tout. Vos parents et vous, vous faites partie du grand ménage de Fribourg. Vous en retirez des avantages qui sont au-dessus de vos calculs et qui demandent aussi votre reconnaissance. Vous avez deux mains, et ayant reçu beaucoup de l'une, il faudra penser à rendre beaucoup de l'autre.

Il est, dans notre ville, de simples habitants et des bourgeois. Ils jouissent tous des mêmes droits et des mêmes bienfaits. Cependant, les bourgeois seuls ont part aux biens de la bourgeoisie.

L'Hôpital des bourgeois leur appartient également; il a été fondé par les bourgeois de Fribourg, de même que ceux de Gruyères et de Bulle l'ont été par les bourgeois de ces villes. Ils ont encore une autre fondation qui est entre les mains de la Chambre des Scolarques pour l'avancement de l'instruction à Fribourg. Fribourg a aussi ses propriétés. Les communs ont été clos et mis en culture depuis 1782 seulement. Les copropriétaires ont obtenu des morceaux de terrain, et c'est ainsi que les environs de notre ville se sont embellis de jardins et de vertes prairies.

Il y a dans le canton 284 communes (238 de langue française et 46 de langue allemande). Toutes, comme Fribourg, font leur ménage à part avec leurs Conseils communaux. Le nôtre est le plus étendu, parce qu'il renferme plus de familles réunies dans une plus vaste enceinte. Les villes et les villages ont aussi un Conseil communal et un syndic, une école et un instituteur ou une institutrice. Les paroisses ont une église, un curé et un Conseil paroissial.

Toutes les villes et tous les villages du canton sont liés entre eux et forment le grand ménage qu'on appelle **République et canton de Fribourg**.

A la tête du grand ménage est le Gouvernement que vous connaissez. Il fait des lois pour tout le canton. Il veille partout à sa sûreté, à sa prospérité, et toutes les autorités locales lui sont soumises pour le bien général. Séparés, nous sommes faibles; réunis, nous devenons forts et nous pouvons vivre dans l'aisance et la sécurité. Dès lors, il est bien naturel que toutes les parties du canton mettent quelque chose dans la bourse du grand ménage commun, car il ne peut pas marcher autrement.

Tous les habitants du canton de Fribourg portent le nom de Fribourgeois comme nous, parce qu'ils sont membres du grand ménage, bien qu'ils ne vivent pas dans nos murs. Que serions-nous sans eux?

Nous avons comme cela une double patrie: l'une très resserrée, qui est notre ville; l'autre plus étendue, qui est notre canton. On vous fera

connaître cette patrie **fribourgeoise** dans les leçons de géographie et, plus tard, on vous parlera de la **Patrie suisse**, composée de vingt-deux cantons qui ne font qu'une seule et même Suisse. Alors s'étendront vos pensées, et il faudra étendre en même temps les affections de votre cœur.

Fribourg est la ville capitale du canton qui porte son nom. Elle est la capitale parce que les autres villes, ainsi que les villages, se sont peu à peu rattachés à elle et qu'ils ont pris son nom. Elle l'est surtout parce que le Gouvernement de la république y a fixé son siège, environné de ses archives, de ses bureaux, de son trésor, de ses écoles cantonales.

Par là, Fribourg est le centre vers lequel se portent toutes les affaires du canton et duquel partent toutes les directives pour le bon ordre et la prospérité de la grande famille fribourgeoise. Dans cette famille, comme dans toute autre, la devise à suivre se trouve dans ces paroles : « Un pour tous et tous pour un. » Quiconque ne cherche que soi, ressemble à l'araignée étendant sa toile pour sucer les pauvres mouches.

Fribourg est aussi le chef-lieu du diocèse puisque l'Evêque y a fait sa résidence, tout près du Séminaire où sont formés, sous ses yeux, tous les jeunes ecclésiastiques du canton.

Vous appartenez déjà à deux grandes sociétés. L'une s'appelle l'**Etat** et l'autre l'**Eglise**. L'Etat est la République de Fribourg, qui est réunie sous un même Gouvernement pour la sûreté de tous les Fribourgeois, dans toute l'étendue du canton. Vous êtes nés membres de l'Etat, car, dès votre naissance, il vous a reçus dans ses bras pour vous protéger. Jusqu'ici, c'est lui qui a fait toutes les avances envers vous.

Comme membre de l'Eglise vous allez dans nos lieux saints adorer Dieu avec tous ses enfants, jeunes et vieux, riches et pauvres. Ce sont les ecclésiastiques qui annoncent ici la parole de Dieu et qui administrent les sacrements. Les magistrats, même les premiers, gardent ici le silence et vous les voyez confondus avec tous les fidèles qui, réunis à leurs chefs, forment la société religieuse ou l'Eglise.

Mais revenons à notre ville. Outre notre site particulier, il y a trois choses qui frappent les étrangers. D'abord nos deux langues, puis le grand nombre de nos églises et de nos couvents, ensuite les enseignes de cabarets que l'on voit un peu partout.

C'est à Fribourg que se rencontrent le français et l'allemand. Par suite de ce mélange, nous avons des écoles françaises, d'autres allemandes et d'autres encore où les deux langues alternent. Le Fribourgeois devrait, au fond, les comprendre et les parler toutes deux. L'école s'efforce de parvenir à ce résultat.

La multitude de nos églises, chapelles et couvents nous donne vraiment un air de piété, et elle a fait dire anciennement que les Fribourgeois prient

pour tous les autres Suisses. C'est un bel éloge. Il faut le mériter en honorant toujours Dieu de cœur et de conduite, et jamais uniquement du bout des lèvres.

Nos enseignes d'auberges ne doivent pas causer tant de surprise dans une capitale où le canton tient ses grands marchés. Autre chose serait si les habitants les fréquentaient. On en accuse quelques-uns d'y perdre leur temps et leur argent. Cela est fâcheux pour eux et pour leurs familles. Faites en sorte de ne jamais prendre cette funeste habitude.

Les étrangers remarquent aussi que, depuis un certain temps, notre ville s'est agrandie et s'est embellie considérablement. La propreté et le goût gagnent partout. Cela est louable ; mais ce qui l'est moins, c'est le luxe de la table et des vêtements. Nous avons tort d'abandonner la nourriture frugale de nos pères qui favorisait la vigueur du corps et de l'esprit, et qui coûtait beaucoup moins aux familles. Dans les vêtements, « modestie et propreté » devrait être notre devise, et c'est dans les mérites de tout genre que nous devrions rechercher nos ornements et notre gloire.

A l'égard du luxe, nous nous donnons quelquefois un grand ridicule qui, à la vérité, se trouve aussi ailleurs, mais qui n'en est pas plus excusable. Nous méprisons souvent ce que nous avons chez nous et ce que nous savons faire nous-mêmes. Rien n'est bon que ce qui vient de l'étranger. Un peigne fabriqué dans nos murs devra porter le timbre de Paris, au risque de rester au rebut. Avec cette marque frauduleuse, il est excellent. Il en est de même pour d'autres objets beaucoup plus importants, et cette malheureuse idée nous coupe les bras et les ailes. Rappelons-nous plutôt les temps où nous étions jaloux de porter au dehors et sous notre nom les produits de notre pays et de notre industrie !

Instituteurs ! Institutrices !

Groupez-vous dans vos *conférences d'arrondissement* en vue de mieux vous connaître et de réaliser au mieux les idées de la

Société fribourgeoise d'éducation.

Lecteurs du *Bulletin pédagogique*, faites connaître à la Rédaction de votre journal les idées que vous aimeriez voir développées ou, mieux encore, prenez la plume et développez vos pensées, vos trouvailles originales, pour les lecteurs de votre Bulletin.
